[ARCHITECTURE]

MODE D'EMPLOI





DÉFINITION & OBJECTIFS

La sensibilisation du milieu scolaire à l'architecture

Ce MODE D'EMPLOI est destiné à faciliter le montage de projets de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire et présente les dispositifs pédagogiques existants.

CARA: la commission architecture régionale académique

Depuis 1999, une convention de partenariat lie l'académie de Strasbourg, la Drac Alsace ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), les CAUE 67 et 68 (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et les écoles d'architecture: l'Ensas (école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg) et l'Insa de Strasbourg (institut national des sciences appliquées), département architecture.

Dans ce cadre, une commission architecture régionale académique (Cara) a été créée en 2005 dans le but de faciliter le montage de projets de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire.

La Cara est composée de représentants des institutions signataires de la convention auxquels s'ajoutent ceux de la MEA (Maison européenne de l'architecture - Rhin supérieur), CANOPÉ- Académie de Strasbourg et l'UDS (université de Strasbourg).

Les principaux objectifs de la Cara

Favoriser l'accès à l'architecture pour tous les élèves.
Encourager l'innovation pédagogique et artistique.
Promouvoir l'architecture et l'environnement à travers l'histoire.

La Cara a pour mission de conseiller les enseignants et de les aider à mettre en place des dispositifs de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire dans les 1^{er} et 2^d degrés. Elle assure une mission d'expertise.

Tous les dispositifs architecture contribuent au PÉAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle).

GIP-ACMISA : le groupement d'intérêt public action culturelle en milieu scolaire d'Alsace

Le **Gip-acmisa** a été mis en place par l'académie et la Drac avec le soutien des collectivités (départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, région Alsace, villes de Colmar, Mulhouse et Strasbourg) et de mécènes (**Crédit mutuel enseignant** et **Fondation européenne de la science**). Le Gip-acmisa permet de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels, artistiques et scientifiques, présentés soit par des enseignants, soit par des équipes éducatives, soit par des groupes formels de lycéens (Comités de vie lycéenne), soit par plusieurs établissements dans le cadre de projets académiques.

Les dispositifs architecture sont instruits par la Cara et financés par le Gip-acmisa.

UN DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE

CIA: la classe d'initiation à l'architecture en collège

[réservée aux professeurs d'Arts plastiques]

Critères pédagogiques

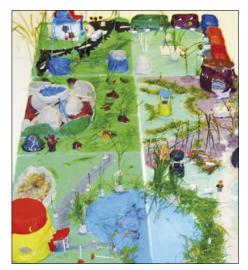
Le projet Cia est conçu et mené en partenariat avec un architecte et un enseignant d'arts plastiques. Il concerne nécessairement une classe entière de collège. L'architecte-intervenant participe aux séances d'ateliers et intervient lors de sorties de chantier, de visites de bâtiments ou de sites.

Modalités d'intervention de l'architecte : l'architecte intervient sur la base de 10 heures (au maximum).

Une formation pour les enseignants : un stage de sensibilisation en formation conjointe est proposé aux enseignants et aux architectes dans le cadre du plan académique de formation (inscription au mois de septembre).

Calendrier annuel

Le projet est à envoyer au rectorat et à la Drac pour le 30 septembre. Le formulaire renseigné comporte le CV, les coordonnées et la signature de l'architecte-intervenant, le budget équilibré, ainsi que le visa du chef d'établissement.



La cité-jardin - Maguette d'élèves de 3e



LES AUTRES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

ACMISA ARCHITECTURE

action culturelle en milieu scolaire d'Alsace

Le projet s'adresse aux 1er et 2d degrés, il s'inscrit dans le projet d'établissement.

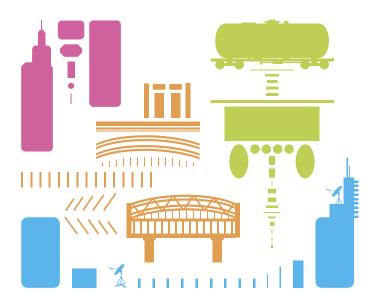
Critères pédagogiques

Il doit initier une activité nouvelle pour les élèves par la découverte d'oeuvres, la rencontre avec des professionnels et l'acquisition de notions, de techniques et de capacités de réflexion.

Modalités d'intervention de l'architecte : l'architecte intervient sur la base de 20 heures au maximum.

Calendrier annuel

Le projet est à envoyer au rectorat et à la Drac pour le 30 septembre de l'année scolaire concernée. Le formulaire renseigné comporte le CV, les coordonnées, la signature de l'architecte-intervenant, le budget équilibré, ainsi que le visa du chef d'établissement.



LES AUTRES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

CLASSE PAC ARCHITECTURE classe à projet artistique et culturel

La classe à Pac s'adresse à tous les élèves du 1er degré, aux élèves de 6e des collèges des zones sensibles et rurales et aux élèves apprentis des lycées professionnels.

Critères pédagogiques

La classe à Pac est une situation d'enseignement. À la différence des ateliers artistiques, elle s'inscrit dans les enseignements obligatoires.

Modalités d'intervention de l'architecte : l'architecte intervient sur la base de 10 heures (au maximum).

Calendrier annuel

Le projet est à renvoyer pour le premier degré à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale pour la fin novembre (il est utile de contacter au préalable la conseillère pédagogique en arts visuels) et pour le second degré au rectorat et à la Drac pour le 1^{er} mars.



LES AUTRES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

ATELIER ARTISTIQUE ARCHITECTURE

Un atelier artistique architecture peut être proposé aux élèves volontaires de collège et de lycée au titre d'une activité facultative, hors emploi du temps. Inscrit dans le projet d'établissement, l'atelier artistique est construit conjointement par une équipe d'enseignants (1 ou 2) et avec un ou plusieurs intervenants professionnels.

Critères pédagogiques

La pratique, au centre de l'atelier artistique, s'enrichit d'une ouverture sur l'environnement culturel. La démarche de création intègre dans toute la mesure du possible les nouvelles technologies.

Modalités d'intervention de l'architecte : en collège, l'architecte intervient sur la base de 20 à 30 heures maximum. En lycée général, technologique et professionnel, l'atelier est doté d'un volume horaire de 45h au maximum pour l'architecte.

Calendrier annuel

Le projet est à envoyer au rectorat et à la Drac pour le mois de mars. Le formulaire renseigné comporte les coordonnées, la signature de l'intervenant-architecte, le budget équilibré, ainsi que le visa du chef d'établissement.



La ville imaginaire

Fusée:

Workshop mené dans le cadre du partenariat 2012-2013 avec l'Ensas (École nationale d'architecture de Strasbourg) et un collège. Classe de 4º. Projet de médiation architecture : à partir d'une réflexion sur la mobilité, les élèves ont choisi un moyen de transport collectif aérien : la fusée.



LES AUTRES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

«LE PRINTEMPS DE L'ARCHITECTURE»:

une manifestation académique

La 1^{re} édition – 17 au 21 mars 2014 – avec une participation de 23 classes de l'académie est rééditée pour un **Printemps de l'architecture** – **16 au 21 mars 2015** – proposé par le Croa et la MFA.

La restitution pédagogique des séances menées avec les architectes sont visibles sur le site académique et ce lien du Croa :

/printempsdelarchitecture@gmail.com/ MDP : printemps2014

«Les architectes ouvrent leurs portes» 6 > 7 Juin 2014

Les élèves désireux de découvrir le métier et les coulisses des agences d'architecture sont accueillis par des architectes. Le Croa a proposé le vendredi après-midi pour un moment particulièrement consacré aux établissements

Informations sur le site : www.architectes.org



Un architecte intervenant en classe de français UPE2A...



... et en DP3.

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE SENSIBILISATION

LE CONCOURS ÉLÈVES MEA MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE RHIN SUPÉRIEUR

Chaque année, depuis l'année 2007, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur organise, dans le cadre du Festival «Les Journées de l'architecture / Die Architekturtage» et en lien avec la Cara, un concours de maguettes d'architecture à l'attention des élèves scolarisés en région rhénane.

En Alsace, dans le Bade-Wurtemberg et dans la Regio Bâle, des milliers d'élèves – de la maternelle au lycée – observent l'architecture dans les villes qui les entourent et proposent aux architectes organisateurs leurs propres solutions en réalisant des maquettes chaque année plus épatantes!

Après avoir «dessiné leur ville» en 2007, réalisé en volume «Une ville imaginaire sur le Rhin» en 2008 et réfléchi au thème «1 îlot, 7 familles, mille et une façons d'habiter ensemble» en 2009, quelque 100 classes ont participé au concours 2010 : «Invite-nous dans ton musée!».

Pour sa cinquième édition, le concours 2011 avait pour thème : «École en rêve / Traumschule».

En 2012, dans le cadre de la 12e édition du festival, dont le thème conducteur des 150 manifestations était « Architecture sans frontière », le concours élèves a proposé : «Ma maison en voyage / Mein Haus auf Reisen». Plus de 1000 élèves français et près de 2000 élèves dans le Rhin supérieur y ont participé.

En 2013, le thème du concours élèves «Cubes en folie / Verrückte Würfel» choisi en lien avec «L'architecture en métamorphose», thème du festival des JA, amènera les élèves à imaginer moultes transformations extérieures et intérieures de l'objet...

En 2014, le concours, qui s'adresse à tous les élèves de la maternelle jusqu'au lycée, a été proposé sur le thème «Espaces et couleurs/Raum und Farbe».

> Remise des prix du concours élèves à Canopé avec des architectes.

- > Exposition des maquettes des élèves français et allemands du 17 octobre au vendredi 7 novembre 2014.

Calendrier

Inscription jusqu'au 23 août, début des travaux avec les élèves à la rentrée, rendu des maquettes fin du mois d'octobre. Expositions dans plusieurs villes en octobre, dans le cadre du Festival «Les Journées de l'architecture».

Pour plus d'informations sur le concours : http://www.ja-at.eu



Classe de 5^e Exposition à Canopé Académie de Strasbourg

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE DE SENSIBILISATION

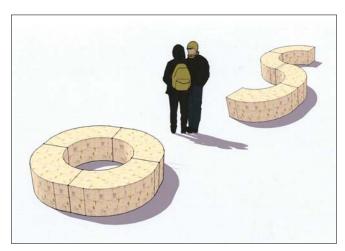
DANS LA COUR DES GRANDS:

Concept: mettre en oeuvre une pratique en relation avec un professionnel architecte, urbaniste, paysagiste... Cette pratique doit s'appuyer sur la démarche artistique et/ou professionnelle de l'intervenant.

Thématique 2014 – 2015 : **«Qui bougera, verra»**.

L'objectif est d'ouvrir à une réflexion sensible sur le rapport au corps, à l'espace, au déplacement, au transport et au temps. Cette réflexion aboutira à la pratique d'une forme (artistique) susceptible d'être en mouvement, dont le contenu peut être puisé dans des références appartenant à l'histoire des arts élargie.

Le projet doit être déposé avant le 24 mars 2015 au CRDP en passant par l'intermédiaire de la chargée de mission Histoire des arts.



Projet de Banc modulable en quatre quarts de cercle. 3°4' – Classe architecture

UN AUTRE DISPOSITIE

RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

LIRE LA VILLE

Le projet Lire la ville est un programme pédagogique mis en place en partenariat avec la **Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture**. Il s'adresse aux élèves des écoles, des collèges et des lycées.

Critères pédagogiques

Dans le cadre d'un projet Lire la ville, les élèves sont invités à lire, c'est-à-dire découvrir et comprendre les différents signes de leur environnement, du paysage, de l'espace construit et de l'urbanisme. L'enseignant porteur de projet peut faire appel à un intervenant : architecte, urbaniste, paysagiste, plasticien...

Modalités d'intervention de l'architecte : l'architecte peut intervenir sur la base de 10 heures (au maximum).

Une exposition est organisée en fin d'année pour valoriser les travaux réalisés.

Calendrier annuel

Le projet est à envoyer au rectorat et à la Drac pour le 15 octobre. Le formulaire renseigné comporte les coordonnées, la signature de l'architecte-intervenant, le budget équilibré, ainsi que le visa du chef d'établissement.

Les projets Lire la ville sont instruits par la commission Lire la ville et financés par le Gip-acmisa et la **Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture**.



Visuels réalisés par les élèves du lycée Gutenberg à Illkirch pour les expositions «Lire la ville» de : 2007 / 2008 / 2009 / 2010 / 2011 / 2012 / 2013 / 2014

Consultation du site académique

http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/

Renseignement et conseil pour les projets pédagogiques et le fonctionnement des dispositifs

Daac : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr Déléguée académique à l'action culturelle Élisabeth Escande / elisabeth.escande@ac-strasbourg.fr Chargée de mission architecture Christine Schall-Pascoët / christine.schall-pascoet@ac-strasbourg.fr

IA / IPR arts plastiques

Jean-Michel Koch / jean-michel.koch@ac-strasbourg.fr

Renseignement et conseil pour les projets pédagogiques et le fonctionnement des dispositifs du 1er degré

DSDEN 67: Conseiller pédagogique en arts visuels lsabelle Gass / isabelle.gass@ac-strasbourg.fr

DSDEN 68: Chargée de mission action culturelle Catherine Hunzinger / catherine.hunzinger@ac-strasbourg.fr Conseiller pédagogique en arts visuels Sylvie Allix / sylvie.allix@ac-strasbourg.fr

Renseignement et conseil art & culture

Drac: Conseiller pour l'éducation artistique Catherine Zimmermann / catherine.zimmermann@culture.fr

Ressource pédagogique

CANOPÉ- Académie de Strasbourg : www.crdp-strasbourg.fr

Renseignement, conseil et ressource documentaire

CAUE du Bas-Rhin à Strasbourg / caue@caue67.com **CAUE du Haut-Rhin** à Colmar / caue@caue68.com

